



LES CONSEILLERS DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

## COMITÉ D'ÉTHIQUE CNCCEF

### PRISES DE POSITION ET RECOMMANDATIONS DU 13 SEPTEMBRE 2016

#### Recommandation 2

Le comité d'éthique considère qu'en ce qui concerne le principe du bénévolat, la charte de la Formation du Cnccef est conforme à la charte de déontologie.

Pour éviter toute erreur d'interprétation, le comité d'éthique recommande :

- de reformuler et de séparer comme suit les deux phrases du dernier alinéa du paragraphe 4 :

*« Sous réserve d'un accord exceptionnel du président du comité, les CCE intervenant dans des écoles ou universités pourront être défrayés des seuls frais de transports justifiés »*

*« Une participation optionnelle aux frais administratifs du comité peut être proposée aux écoles et universités bénéficiant des interventions de CCE »*

- et de déplacer ces deux phrases dans le paragraphe 5 « Fonctionnement » dans un point 8 intitulé « Dispositions particulières » ou encore sous forme de note avec le même intitulé.